

rio d'attaques que l'infant dirigeait constamment, depuis la révolution de septembre, non-seulement contre le duc de Montpensier, mais contre la famille de ce dernier. Déjà, il y a près d'un an, à la suite d'une lettre excessivement violente écrite par don Henri et publiée dans divers journaux, le duc de Montpensier avait songé à envoyer des témoins à son cousin. Il en avait été empêché par les instances des principaux membres de la famille d'Orléans et notamment de M. le comte de Paris.

« Tout récemment, les deux princes se retrouvant ensemble à Madrid, les attaques de l'infant don Henri auraient recommencé et auraient pris un nouveau caractère de violence. Une brochure, dont nous ne connaissons point les termes, aurait particulièrement excité l'indignation du duc de Montpensier, qui aurait pris parti cette fois, sans prévenir aucun des membres de sa famille, afin de ne pas encore une fois arrêté par leurs conseils et leurs prières. On sait le reste. Le malheureux don Henri a payé de sa vie son inexplicable et bruyante hostilité contre la famille d'Orléans dont il avait été autrefois l'hôte très accueilli et très choyé.

« Hier, un des plus fidèles serviteurs de la famille d'Orléans recevait de l'aide-de-camp du duc de Montpensier une dépêche dans laquelle on lui annonçait que le duc allait bien, en le priant de transmettre cette nouvelle à Mme la comtesse de Paris. On ne s'était pas expliqué le motif de l'envoi de cette dépêche, tant on était peu au courant de ce qui se passait. C'est ce matin seulement qu'on a appris le duel et son tragique dénouement.—F. Ollivier.

## REVUE DES JOURNAUX

Le *Monde* accuse le *Journal des Débats* de se montrer inconsidérément hostile au Concile, quand il appelle l'attention du Gouvernement sur le *Syllabus* :

« Les doctrines établies dans le *Syllabus* disent les *Débats*, par l'organe de M. John Lemoine, ne sont pas conformes au Code civil français. Nous ignorons si M. John Lemoine a jamais lu le Code civil. Il émet une assertion bien extraordinaire. Nous supposons qu'il fait allusion aux titres du mariage et du divorce. Le titre du divorce a disparu depuis 1816. Et le mariage dans notre législation, est encore un contrat de droit naturel. Mais, en définitive, le mariage n'est pas plus tout le Code civil qu'il n'est tout le *Syllabus*. Et c'est donner une idée fort incomplète de ces deux documents que de les supposer en opposition constante et absolue, quand ils ne sont en désaccord que sur un point. Et pourquoi l'Eglise n'aurait-elle pas le droit de dire son avis. »

L'*Univers* publie, sous la date de Rome 9 mars, et sous la signature de M. Louis Veillot, une correspondance dont voici des extraits :

« L'on a connu dans Rome hier, en même temps, les confidences comminatoires de M. Daru, contre la définition de l'infailibilité, et la distribution aux Pères du Concile du *Schema* de l'infailibilité. Ignore si les menaces de M. Daru paraîtront dignes de la France et même dignes de M. Daru. Ce n'est point le sentiment qu'elles éveillent ici ; mais assurément, la distribution du *Schema* semblera une réponse digne du chef de l'Eglise. Comme toujours, Pie-le-Grand se trouve en règle avec l'honneur de son suprême sacerdoce, et avec la conscience du monde chrétien. »

« L'incident n'attire pas autrement attention. L'on sait bien que si M. Daru retirait le factionnaire français qui veille à la porte du Concile, beaucoup d'autres factionnaires qui veillent en France à d'autres portes seraient également retirés. »

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Pendant que le *Monde* et l'*Univers* lancent sur le père Graty et sur M. de Montalembert quathème sur quathème, la *Marseillaise* frappe M. Jules Favre d'accusation majeure. L'illustre orateur a, en effet, commis le crime de parler de « la sympathie » qu'il éprouvait pour les ministres du 2 jan-

vier et de la confiance qu'il avait en leurs promesses. Aussi lui dit-on nettement qu'il n'est pas franchi le Rubicon, et il a par cela même, cessé d'exister. » aux yeux des rédacteurs de la *Marseillaise*. L'auteur de cet article s'aperçoit, bien du reste, que M. Jules Favre n'est pas seul à éprouver les sentiments qu'il a si bien exprimés à la tribune et ne pouvant se dissimuler que la plupart des députés de la gauche, ainsi que presque tous leurs électeurs, les partagent, il termine en s'écriant naïvement :

« Dussions-nous rester seuls, nous resterons avec le peuple. »

« Il paraît que le peuple, comme on l'entend à la *Marseillaise*, ne se compose pas de beaucoup de citoyens, puisqu'en restant avec lui on se trouve dans la solitude. »

« Le *Siècle* fait observer, à propos du nouvel ajournement de la Chambre, qu'au lieu de recourir à ce moyen, il serait facile de faire marcher de front le travail des commissions et la discussion des projets de loi sur lesquels l'assemblée peut dès à présent délibérer. « Quel inconvénient, par exemple à adopter, pour règle générale, que les matinées seraient consacrées aux travaux des commissions et les après-midi aux séances publiques ? »

ALFRED REBOUX

Nous lisons dans l'*Union* :

« Une lettre, entre mille autres, nous arrive, témoignage touchant et glorieux des regrets qu'à excités partout la mort de M. de Riancey. »

« C'est une lettre de Monsieur le Comte de Chambord. »

« Cette lettre sera lue avec larmes et avec reconnaissance par tous nos amis. »

« Il est consolant de savoir qu'il y a dans l'exil une âme de Prince ouverte à toutes les émotions que fait naître la perte d'un homme de bien, d'un chrétien, d'un serviteur, digne d'être un exemple à tous ceux qui aiment la vertu, le talent et le courage. — Laurentie. »

Voici cette lettre :

« Vienne le 16 mars 1870. »

« J'apprends, monsieur, le malheur qui vient de vous frapper, et je ne veux pas tarder un instant à vous dire que je m'associe de toute mon âme à votre profonde affliction, et à vos justes regrets. Quelle perte pour l'Eglise dont vous si excellent père étiez un des enfants les plus dévoués ; pour la France, qu'il aimait, comme nous, d'un amour filial ; pour la grande cause du droit à laquelle il avait voué sa vie entière ; et pour moi qui pleure en lui un de mes plus fidèles et de mes meilleurs amis ! »

« Je n'oublierai jamais son noble caractère, sa haute intelligence, son grand cœur, son remarquable talent et les nombreux services qu'il n'a cessé de me rendre jusqu'à son dernier jour. Du moins il a eu la consolation, à la fin de sa belle et trop courte existence, de recevoir la bénédiction du Saint-Père et d'entendre de sa bouche des paroles d'encouragement et d'éloge qui l'avaient vivement touché. Elevés par lui, ses fils se feront gloire, je le sais, de suivre toujours ses traces ; aussi je compte sur eux comme je comptais sur lui. Soyez auprès de votre mère, bien cruellement éprouvée, auprès de toute votre famille, et auprès des collaborateurs de votre père qui l'aidaient avec tant de zèle dans l'œuvre si utile à laquelle il s'était consacré, l'interprète de ma douloureuse sympathie. Recevez vous-même l'assurance de ma constante affection. »

« HENRI. »

A M. Adrien de Riancey.

L'enterrement de M. Henry de Riancey a eu lieu hier matin au cimetière de Tréon. Là, comme à Paris, la dépouille mortelle de notre ami a été environnée des plus respectueux hommages.

Tout le village était en deuil et les popu-

lations des campagnes voisines étaient accourues pour rendre les derniers devoirs à l'homme de bien qui les avait édifiés par ses vertus et leur avait si souvent prêté l'appui de ses conseils et le concours de son généreux dévouement.

A. Rouyé.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du *Journal de Roubaix*.

Paris, dimanche 13 mars.

La révolution suit son cours, et nous assistons à ce singulier spectacle d'étonnement qu'éprouvent les organes de l'opposition, en constatant les progrès accomplis pacifiquement chaque jour par la réforme de nos institutions et de nos mœurs. C'est chose nouvelle dans notre histoire que cette transformation sans secousse, sans émeute, ce triomphe pacifique des idées.

Le ministère a déjà accompli une partie importante de sa tâche, la plus difficile peut-être : il a constitué dans la Chambre une majorité nouvelle ; il a abaissé cette barrière réputée infranchissable qui séparait la gauche des autres fractions de la Chambre, et sur une question des plus graves, celle de l'Algérie ; il a provoqué et réalisé l'alliance de tous les partis. On peut dire hardiment que le Corps législatif en mars 1870 ne ressemble guère au Corps législatif de juin 1869. Ce sont les mêmes hommes, ce ne sont plus les mêmes idées, les mêmes pratiques. Cette transformation se manifeste jusque dans les plus petits détails ; il suffit comme preuves de citer ces faits : La commission chargée d'examiner le projet de loi pour la suppression du timbre des journaux, proposé par M. Glais-Bizoin, a choisi M. Glais-Bizoin pour président ; la commission d'initiative a nommé pour secrétaire M. Gambetta. Qui eût prédit cette distinction, il y a un an au député de Paris, au mandataire des irréconciliables, l'eût bien étonné, et vous aussi sans doute.

Il se fait donc à la Chambre une évolution des plus significatives, et elle trouve son écho dans ce bruit répandu depuis deux jours que M. E. Picard va bientôt figurer dans un combinaison ministérielle. Je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet.

Je vous ai dit que le ministère avait accompli une partie de sa tâche en modifiant la majorité législative ; il est une autre partie qui va exiger tous ses efforts et pour laquelle son esprit de résolution ne paraît pas devoir faiblir. Je veux parler de ses rapports avec le Sénat.

Notre Chambre haute est aujourd'hui encore ce qu'elle était il y a dix ans ; ce ne sont pas les discours de M. Maupas, de M. La Guéronnière qui ont changé son esprit, ses tendances. Cet esprit n'est pas au même diapason que nos institutions nouvelles. Le Sénat, on peut le dire sans l'offenser, est en retard du mouvement. La tâche du ministère est de le mettre à l'unisson.

Le Cabinet n'a pas sur le Sénat les mêmes moyens d'action que sur le Corps législatif en ce sens que les sénateurs sont inamovibles et que l'éventualité d'une dissolution ne peut exercer une pression sur les récalcitrants ; du moins on avait pu le croire jusqu'à présent. Mais en fait d'institutions politiques il n'y a rien d'immuable ; et modifier les conditions d'existence du Sénat serait une œuvre assurément moins difficile que l'établissement du régime parlementaire auquel nous assistons.

Or voici ce que nous prévoyons : dans quelques jours le Sénat va se trouver placé dans cette alternative : ou bien de participer loyalement, franchement au progrès constitutionnel dont le Corps législatif et le ministère sont l'expression

vivante, agissante ; ou bien de forcer le ministère à rétablir l'équilibre des pouvoirs en changeant le mode de formation et les attributions de la chambre haute.

Nous croyons que le Sénat adoptera le premier parti et qu'il révélera ses tendances nouvelles en laissant intactes, sur la question des maires, les prérogatives des pouvoirs exécutif et législatif. Ce sera pour le Cabinet l'occasion d'une nouvelle victoire.

Je dois vous signaler pour les démentir formellement les bruits répandus depuis deux jours sur des dissentiments survenus entre l'Empereur et les ministres et entre les ministres eux-mêmes. D'abord tous les ministres se trouvaient hier matin aux Tuileries et après le conseil, réunis à la table de l'Empereur, ce qui prouve assez l'accord du souverain et du Cabinet ; ensuite il est faux qu'aucun ministre ait, comme on l'a dit, offert sa démission à l'Empereur. Ceux qui répandaient ces bruits croient ou feignent de croire que nous vivons, encore sous le régime de l'an passé, et oublient la déclaration portée, il y a trois semaines, à la tribune par le comte Daru sur la solidarité des ministres.

Le bruit de l'entrée au ministère de M. E. Picard ne mérite pas davantage créance. Son jour viendra, c'est inévitable ; mais il faut des transitions, et pour M. Picard comme pour le gouvernement un certain délai est encore nécessaire.

La Chambre ne tiendra pas de séance publique cette semaine afin de permettre aux diverses commissions de pousser activement leurs travaux et de préparer les rapports. Le Conseil d'Etat de son côté aura le temps d'élaborer plusieurs projets de lois.

Le monde financier s'est fort occupé ces jours derniers de l'interdit dont le ministre des finances a frappé l'émission en France des obligations des chemins de fer Turcs. Le ministre a jugé que ces obligations rentrent dans la catégorie des valeurs qui frappent la loi de 1836 sur les loteries ; et pendant que le marché français sera fermé à cette affaire, tous les marchés de l'Europe lui seront ouverts. Mais l'argent, mieux encore que les idées, ne connaît pas de frontières. La France, d'ailleurs, déjà créancière de la Turquie à un puissant intérêt à contribuer au développement de ses ressources, et la création de voies ferrées dans un pays qui naît à la civilisation constituera un précieux élément de richesse. Un avait parlé d'une interpellation à la Chambre sur ce sujet, mais il paraît que des explications entre ministres et députés ont tout concilié.

À côté des feuilles comme le *Réveil*, le *Rappel*, la *Marseillaise* qui doivent un demi succès soit à des convictions politiques, soit à ce piquant de scandale que recherche certaine catégorie de lecteurs, il existe ici des journaux éphémères qui viennent presque chaque semaine échouer tristement devant la police correctionnelle, c'est par centaines qu'on pourrait les compter : un remplace l'autre ; ils font plus de bien que de mal, car ils habituent l'opinion aux excès de la liberté. Il n'y a guère que leurs actionnaires qui soient dupes. C'est ainsi que, à peine le *Faubourg* vient-il de disparaître, on annonce l'apparition du *Sans-culotte*. Celui-là est modeste sans doute parce qu'il n'a guère d'argent ; il ne paraîtra que le samedi.

CH. CAHOT.

## Chronique locale & départementale

On nous communique la lettre suivante :

« Roubaix, 14 mars 1870. »

« Monsieur Motte-Bossut, »

« Président de la Chambre Syndicale de Roubaix. »

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous remet-

rèrent, et le teinturier dit d'un ton bourru, dans sa langue natale :

— Vous êtes bien libre... mais, la peste me crève ! la tache faite à la joue d'un gentleman ne saurait s'effacer au souffle d'une dame jolie ou non !

— Cela n'est pas de la compétence, maître Tom, répliqua Smithson, en ricant et en se frottant les mains ; mais je vous expliquerai cela... En attendant, laissez passer ces pauvres fiévreux ; ce sont des ennemis trop au-dessous de vous !

Tout en parlant, il les poussait vers une autre partie de la cour, afin de débarrasser le passage. Ils n'obéissaient qu'à regret et jetaient des regards menaçants sur le groupe où se trouvait Alfred. Enfin ils s'éloignèrent, et bientôt une bruyante altercation, en anglais, prouva qu'ils n'étaient pas tous de l'avis de Smithson sur le point d'honneur.

Pendant ce temps, Thérèse s'était rapprochée du comte de Préigny, surpris et presque mécontent de l'issue de cette scène.

— Fuyez, Monsieur, dit-elle rapidement ; ils peuvent se raviser, ils peuvent revenir, et alors... Emmenez-la, ajouta-t-elle en s'adressant à Nicolas, et conseillez-lui d'être plus prudent désormais, si c'est possible !

— Oui, partons, répliqua Nicolas ; nous sommes impatients de nous trouver hors d'ici.

La porte roula péniblement sur ses gonds ; on aperçut la campagne et le

vaste étang, cause première de cette agitation.

Alfred surmonta enfin l'espèce de stupeur où il était plongé.

— Ah ! Mademoiselle, dit-il à demi-voix en s'inclinant, que de reconnaissance ne vous dois-je pas pour ce dernier service ? Vous m'avez épargné un poignant remords pour le reste de ma vie... La leçon a été sévère, bien sévère... elle me servira désormais.

— S'il en est ainsi, Monsieur, répliqua Thérèse avec mélancolie, je ne regretterai pas le sacrifice qu'elle m'aura coûté.

— Mademoiselle, me permettez-vous du moins de vous demander par quel moyen vous êtes parvenue à apaiser Smithson ? Je ne comprends pas...

— Rien n'est plus simple, répondit Thérèse en baissant les yeux d'un air de pudicité ; depuis longtemps M. Smithson sollicitait ma main, je la lui avais toujours refusée... Tout à l'heure je lui ai promis, s'il m'apaisait cette émeute et s'il s'engageait à oublier son offense, que je l'épouserai dans un an, à pareil jour.

Alfred tressaillit, mais il ne prononça pas une parole ; seulement son regard s'attacha sur Thérèse avec une expression de douleur indicible.

— Ne me plaignez pas trop, ajouta-t-elle en souriant d'un sourire épié et enfantin, le sacrifice n'est pas aussi grand qu'il le paraît... J'ai promis à Smithson de l'épouser dans un an, et avant un an, je serai morte... Adieu...

Elle s'élança vers le pavillon et elle

disparut aussitôt.

Alfred n'avait eu ni la force ni la volonté de la retenir ; il succombait sous le poids de tant d'émotions. Nicolas le prit par le bras et l'entraîna hors de l'enceinte de la manufacture. Les villageois allaient et venaient autour de lui, adressaient des propos joyeux, des félicitations ; il ne voyait, n'entendait rien, il ne prononçait pas une parole.

Au moment où l'on traversait la chaussée de l'étang, quelqu'un perça la foule qui l'entourait et lui toucha l'épaule ; il se retourna ; c'était M. Laurent.

— Monsieur le comte, dit le manufacturier d'un ton grave, ce qui vient de se passer a dû vous inspirer comme à moi de sérieuses réflexions, une lutte qui commence ainsi doit nous effrayer l'un et l'autre ! permettez-moi donc de vous demander une entrevue, afin que nous puissions débattre nos intérêts réciproques avec plus de calme et de réflexion qu'aujourd'hui.

— Je serai à vos ordres, Monsieur, répondit Alfred avec effort.

— Nous nous reverrons donc bientôt ?

— J'irai vous trouver à la manufacture.

— Non, non, monsieur le comte, pour votre sûreté personnelle, je vous prie de n'en rien faire... Il y aura moins de danger pour moi à aller vous visiter à la ferme, et, sans aucun doute, lorsque nous nous connaîtrons mieux, nous nous estimerons davantage.

Ces dernières paroles furent pronon-

cées d'un ton mystérieux ; Alfred fit un signe d'assentiment froid et réservé. Puis les deux adversaires se saluèrent cérémonieusement et s'éloignèrent dans des directions opposées. M. Laurent rentra chez lui, tandis que Préigny, sombre et pensif, reprenait le chemin du village, entouré de la population qui lui faisait comme un cortège triomphal.

XI

Quelques jours s'écoulèrent ; tout était rentré dans l'ordre au village de Préigny et à la manufacture. La fièvre avait aussi ralenti ses ravages, soit que les approches de l'hiver eussent diminué sa malignité, soit que la confiance des habitants de la commune dans leur intrépide ami eût déjà relevé leur énergie morale. L'enthousiasme était toujours à son comble parmi les paysans ; on exaltait outre mesure la conduite d'Alfred lors de sa première visite à l'usine de M. Laurent ; ce soufflet donné à l'homme, qu'à tort ou à raison on accusait d'être le principal auteur des maux du pays, excitait au plus haut point l'approbation, car le peuple, aigri par la souffrance, approuve aisément les procédés violents. La vivacité du comte semblait donc du plus favorable augure pour l'avenir ; on croyait ne pouvoir mettre trop d'espoir dans un défenseur si passionné.

Cependant Alfred n'éprouvait pas la même admiration pour son acte d'empoulement. Quand il n'était pas sous

l'influence de la colère, son caractère loyal, son esprit juste et droit lui permettaient d'apprécier sainement les choses et les hommes. Il voyait donc avec douleur la précipitation, l'étourderie même qui avait dirigé sa conduite dans cette affaire et il ne pouvait songer sans frémir à l'effroyable conflit qui avait été sur le point de faire couler du sang.

Depuis les événements dont la fabrique avait été le théâtre, il était resté enfermé chez lui, sans venir au village jouir des bénéfices de sa popularité. Peut-être réfléchissait-il mûrement, dans la solitude, aux moyens de mener à bien la grande entreprise dont il avait accepté la haute direction ; peut-être aussi avait-il quelque peine secrète qui lui rendait le recueillement nécessaire. Toujours est-il qu'il n'avait pas quitté une seule fois sa demeure pour aller à la chasse, son plaisir favori. En revanche, le vieux Nicolas, Mathurin et d'autres notables habitants du pays se réunissaient chez lui chaque jour ; on colportait de maison en maison, dans le village, des pétitions, des certificats, des listes à signer, enfin tout annonçait que le jeune protecteur, quoique invisible pour le vulgaire, comptait donner une prompte et vigoureuse impulsion aux intérêts pressants dont il était chargé.

(La suite au prochain numéro.)

M. le Préfet du Nord vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département la circulaire suivante, dont la portée et les sentiments qui l'ont dictée seront compris et vivement appréciés.

« Messieurs, je suis informé que des gardes champêtres interviennent dans les déplacements militaires. »

« L'instigation de certains agents et moyennant des primes d'argent, ils entraînent des jeunes gens au cabaret, les excitent à boire et quand ceux-ci sont sous l'influence de l'ivresse, ils aident à les faire signer un écrit par lequel ces jeunes gens s'engagent à servir de remplaçants. »

« De pareils faits, d'une incontestable immoralité, sont encore plus graves lorsqu'ils se passent sous les auspices et avec le concours des agents de la force publique. »

« Je suis bien résolu à les réprimer et je compte, Messieurs, que vous voudrez bien secondar mes intentions à cet égard, en me signalant les agents, qui au mépris de leur devoir se livrent à des trafics aussi coupables. »

« La présente circulaire sera pour les gardes-champêtres un avertissement suffisant et je n'hésiterai pas à révoquer immédiatement ceux qui n'en tiendraient pas compte. »

« Toutefois, si quelque fait exceptionnellement grave s'était passé, veuillez m'en avvertir immédiatement afin que je puisse faire justice. »

« Agréés, etc. »

Le préfet du Nord, Léon Masson.

Le bruit se confirme, écrit-on de Paris, de la formation d'une commission qui, sous la présidence de M. Emile Ollivier, s'occuperait de la solution de toutes les questions relatives aux intérêts des ouvriers, salaires, participation, association, etc.

Il est officiel aujourd'hui que M. le garde des sceaux s'occupe de réunir les hommes qui doivent en faire partie. Ses préférences paraissent être pour les petits patrons travaillant aussi de leurs mains avec leurs ouvriers, ce qui ne l'empêchera pas de faire appel aux lumières de nos grands industriels, à celles d'ouvriers que leurs camarades désignent et des publicistes qui se sont occupés des questions ouvrières. La commission et son président entendront du reste volontiers toutes les personnes qui jugeront opportun de se présenter devant eux.

Nous apprenons le retour en Europe de notre concitoyen M. l'abbé Théodore Wibaux, pro-notaire apostolique de Saïgon (Cochinchine). M. Wibaux se rend d'abord à Rome pour les affaires de sa mission ; il sera probablement parmi nous dans les derniers jours d'avril.

Les funérailles de M. Pierre-François Dillies ont eu lieu samedi. L'église pouvait à peine contenir le nombre considérable de personnes qui s'étaient rendues à la cérémonie. Après les dernières prières, un contre-maître de l'établissement de MM. Dillies, prononça, à la tombe, au nom des ouvriers, le discours suivant qu'on nous a communiqué :

« Mes amis, »

« Les sentiments de tristesse et de regrets »